

RELEVER LES DEFIS DE L'EQUITE SOCIALE ET DE LA VIABILITE ECONOMIQUE DES RESERVOIRS DE BARRAGES AU BURKINA FASO

OBJECTIFS DE LA NOTE

La présente note **propose des mesures pratiques** en vue de limiter les impacts négatifs et d'assurer un meilleur partage des bénéfices liés à la construction des grands barrages au Burkina Faso, à partir de leçons tirées des barrages de Bagré, Kompienga et Moussodougou.

RAPPELS

- Le partage des bénéfices trouve son fondement dans l'idée fondamentale que la construction des barrages ne doit pas contribuer à la dégradation des conditions de vie des communautés locales.
- En effet, le barrage doit être conçu comme une nouvelle opportunité offerte aux populations pour un développement local, en plus des objectifs nationaux fixés.
- En effet, le barrage doit être conçu comme une nouvelle opportunité offerte aux populations pour un développement local, en plus des objectifs nationaux fixés.

Repenser la contribution des barrages à l'économie locale

1. La prévision et la gestion des impacts sur les systèmes de vie des populations locales doivent **prendre en compte l'ensemble des populations dont les ressources foncières sont affectées directement par le barrage**, qu'elles soient ou non déplacées, ou indirectement par l'installation de familles déplacées ou par l'instauration de nouveaux aménagements (périmètres irrigués) ou de nouvelles règles d'utilisation des ressources naturelles (zones de réserves, zones pastorales, protection des berges, etc.)

Repenser la contribution des barrages à l'économie locale

2. Il est impératif, au regard des pratiques divergentes au sein d'un même pays, **d'adopter une législation harmonisée qui détermine les modalités de réparation des préjudices** liés à la construction des grandes infrastructures
3. Il est nécessaire d'instaurer **des mécanismes de gestion transparente et de répartition équitable des bénéfices des barrages au profit de tous les acteurs locaux concernés**. Les services comme l'eau potable et l'électricité sont peu accessibles aux populations locales, même dans les cas de barrages hydroélectriques, alors que les ouvrages et les réservoirs se situent sur leurs terres.

Repenser la contribution des barrages à l'économie locale

- La concession **de tarifs préférentiels** favorisant à la fois les branchements au réseau et un coût de service modéré, ou encore **la mise à disposition d'un fonds de développement local à partir des recettes de l'exploitation du barrage**, pourraient être des formes de compensation acceptables des préjudices subis et permettraient **un développement socioéconomique de la zone harmonieux et équitable**.
4. Il est important de promouvoir, **dès la conception du projet, une approche qui favorise la participation des populations et le renforcement de leurs capacités** pour l'exploitation rationnelle des plans d'eau en ce sens qu'elles ne maîtrisent pas les systèmes agricoles irrigués, ni la pêche dès que l'eau atteint une certaine hauteur.
- A ce titre, **les organes de gouvernance doivent également être évalués et rationalisés** (CLE et comités de gestion de PHIE) pour améliorer les performances de gestion des barrages existants.

Repenser la contribution des barrages à l'économie locale

5. **Les éleveurs ont perdu une partie de** leurs terres pastorales, ennoyées ou utilisées pour les aménagements hydroagricoles, et la présence d'eau toute l'année attire de nombreux éleveurs transhumants ou sédentaires. Il est important, comme dans les cas de Bagré et Kompienga, de prévoir des zones pastorales en amont du barrage et de mettre en place des comités de gestion appropriés
6. **Avant la construction des barrages, la** pêche était une activité marginale ou saisonnière pratiquée dans les cours d'eau et les mares par les populations locales et plus rarement par des pêcheurs professionnels venant au moment des basses eaux.

Repenser la contribution des barrages à l'économie locale

Il est important de **définir, de façon concertée**, dès la mise en place du barrage, des règles de gestion des ressources acceptables pour tous les groupes et incluant des mécanismes de contrôle et de sanction ainsi que la diffusion de techniques d'exploitation durables

OPPORTUNITES/PERSPECTIVES

Gouvernance

- Vulgariser les textes relatifs à la gouvernance des réservoirs de barrage (Ex: guide juridique; textes simplifiés) y compris les directives de l'ABN et de la CEDEAO
- Mutualiser les résultats avec Moussodougou et Bagré
- Utiliser les acquis pour améliorer la gouvernance des projets en construction et les autres PHIE
- Mécanisme de financement durable (comité de réflexion pour Komienga par ex.) – Lien avec les futurs fonds régionaux de développement/ budget des communes; Etude PES (y compris crédits carbone éventuellement)
- Formaliser certaines bonnes pratiques dans des instruments juridiques

- Respect des normes de fonctionnement des groupements de base
- Une radio communautaire demandée
- Balisage et respect de la zone de servitude/protection des berges
- Point de départ= Engagement de chaque acteur à respecter la réglementation (civisme/comportement citoyen obligatoire)
- Quelle efficacité des comités de gestion/PHIE? (mise en œuvre effective des décisions , → en lien avec l'efficacité des chefs UTP)

- 3 ou 4 CLE envisagés avec l'appui de l'AEG, sans dualité apparente avec le comité de gestion
- Elargissement aux autres usagers autre que ceux de la filière pêche dans tous les PHIE? (Ok, cf. arrêté conjoint)
- Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des UTP/PHIE y compris le statut! (bureaux fonctionnels, électricité, téléphone, micro-ordinateurs, etc. → rapports à faire par les chefs UTP à adresser à la DREDD/comité de gestion)
- Diffuser les résultats de l'atelier

Filières de production

Filière pêche

- Fermeture périodique de la pêche?
- Spécification des licences de commercialisation par périmètre

Au niveau pastoral

- Aménagement des pistes/couloirs de passage du bétail

Maraichage

- valoriser le potentiel en maraichage
- Faire le point afin de disposer de statistiques